

# PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
LE 3 SEPTEMBRE 2019

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 3 septembre 2019 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers(ère) :

M. Teddy Chiasson	M. Roger Heath
Mme Danielle Lamontagne	M. Fernando Sanchez
M. Sylvain Lavoie	M. Anthony Laroche

Sylvain Benoit, Directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

## 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

## 2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen présente ses excuses quant aux propos qu'il a tenus lors de la période de questions du conseil municipal du 5 août 2019. Il mentionne qu'il n'avait pas l'intention de nuire à la réputation de personne; il voulait simplement questionner certains sujets.

Un autre citoyen demande des explications concernant la fermeture d'une partie du chemin Routhier. Il explique la problématique que cela lui occasionne et mentionne qu'il désire discuter avec la municipalité pour trouver de solutions.

## 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-09-03/1

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

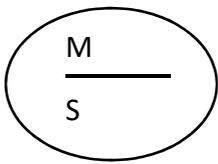
## 4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

2019-09-03/2

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 5 août 2019.



# PROCÈS-VERBAUX



## 5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2019-09-03/3

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'août et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

## 6.0 RAPPORTS

### 6.1 **Comités externes :**

- 1) MRC : Madame la mairesse Françoise Bouchard fait son rapport.
- 2) Incendies : Aucun suivi.
- 3) Régie des déchets : Monsieur le conseiller Fernando Sanchez fait son rapport.
- 4) Sûreté du Québec : Aucun suivi.
- 5) TCCC : Aucun suivi.
- 6) Coopérative de solidarité : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.
- 7) Comité Famille-Aîné : Aucun suivi.
- 8) Autres : Aucun suivi.

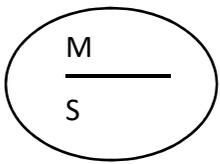
### 6.2 **Services internes :**

- 1) Voirie, aqueduc, égout : L'inspecteur municipal fait son rapport.
- 2) CCU : Aucun suivi
- 3) Loisirs : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.
- 4) Famille-Aîné : Madame la conseillère Danielle Lamontagne fait son rapport.
- 5) Développement local : Aucun suivi. Le conseil demande un rapport de l'agent de développement local au prochain conseil municipal.

### 6.3 **Rapport du Directeur général et suivi des dossiers:**

- 6.3.1 CCU en septembre et avis du conseil
- 6.3.2 Suivi patinoire et sentier pédestre
- 6.3.3 Salon de coiffure
- 6.3.4 Rapport sur les mesures de boues des étangs de la station d'épuration
- 6.3.5 Comité Milieu de vie 11 septembre 2019
- 6.3.6 TECQ : Audit terminé.

### 6.4 **Rapport de la mairesse :** Madame la mairesse fait son rapport.



# PROCÈS-VERBAUX



## 7.0 TRÉSORERIE :

### 7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2019-09-03/4

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 8095 à 8129 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 115 741,22 \$.

### 7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

7.2.1 Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018.

7.2.2 Mise en demeure du 3 septembre 2019, dossier 585 route 147.

### 7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

#### 7.3.1 TRANSFERT D'ARGENT AU COMITÉ DES LOISIRS DE DIXVILLE POUR LE SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE 2019

2019-09-03/5

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'animation estivale de Dixville a accueilli 38 jeunes durant 7 semaines cet été ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bilan financier du Service d'animation estivale est déficitaire d'environ 2 700 \$ pour l'été 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie et résolu à l'unanimité de payer un montant de 2 700 \$ au Comité des loisirs de Dixville afin d'assumer ce déficit.

#### 7.3.2 DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE SOUTIEN FINANCIER – PROJET DE RÉNOVATION À LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

2019-09-03/6

**CONSIDÉRANT QUE** la Ressourcerie des Frontières a présenté une demande d'aide financière ponctuelle aux municipalités membres afin d'assumer les coûts de rénovation, notamment de la réparation du toit et des fenêtres du bâtiment ;

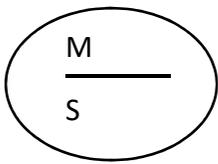
**CONSIDÉRANT QUE** d'autres sources de financement ont déjà été confirmées pour payer plus de la moitié du coût des travaux ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à payer sa part de contribution, à savoir une contribution équivalant à 1\$ par habitant, et ce, conditionnellement à ce que chaque municipalité membre accepte d'en faire autant.

#### 7.3.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

2019-09-03/7

**ATTENDU QUE** la municipalité de Dixville a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;



## PROCÈS-VERBAUX



**ATTENDU QUE** la municipalité de Dixville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports (MINISTÈRE) admissibles dans le cadre du volet AIRRL et PAVL ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Dixville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Dixville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux ;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Lavoie, appuyée par monsieur le conseiller Roger Heath, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Dixville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles; confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera réalisée.

### 7.3.4 APPROBATION DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS PAR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

2019-09-03/8

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 52 000 \$ du Programme d'aide à la voirie locale-Projets particuliers par circonscription électorale ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses suivantes :

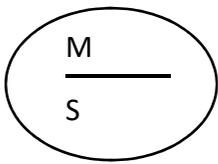
- Modification du chemin Lessard à l'approche de la Route 147 pour améliorer la sécurité de l'intersection, de même que la réfection du fossé du côté sud du chemin Lessard. Un budget de 30 000 \$ est autorisé pour ce projet.
- Réfection des fossés des chemins Tardif, Routhier et du 2<sup>e</sup> Rang. Un budget de 50 000 \$ est autorisé.

### 7.3.5 RÉSOLUTION CONFIRMANT LE RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS DE CAIN LAMARRE – SERVICE DE CONSULTATION (SANS BANQUE D'HEURES)

2019-09-03/9

**CONSIDÉRANT QUE** Cain Lamarre a soumis une offre de services professionnels à la municipalité de Dixville en date du 28 août 2019 ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.



# PROCÈS-VERBAUX



## 8.0 RÉSOLUTIONS

### 8.1 SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS À LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE – APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

2019-09-03/10

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement «Solidarité GSLR » ([www.solidariteglslr.ca](http://www.solidariteglslr.ca)) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dixville comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité de soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon.

## 9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

### 9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 207-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 117-2010 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DIMENSIONS MINIMALES DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS LA ZONE R-6

2019-09-03/11

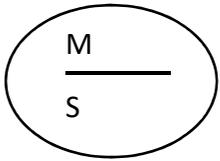
**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Dixville juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 117-2010 afin de modifier certaines dimensions minimales des bâtiments principaux dans la zone R-6 ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été déposé à la séance du 2 juillet 2019 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil ;

**CONSIDÉRANT QU'**un second projet de règlement a été déposé à la séance du 5 août 2019 ;



# PROCÈS-VERBAUX



**CONSIDÉRANT QUE** le secrétaire-trésorier rappelle l'objet du règlement et que règlement ne contient aucune modification depuis le second projet de règlement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le règlement numéro 207-19 modifiant le règlement de zonage numéro 117-2010 tel que présenté, une copie du présent projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## 10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le conseiller Fernando Sanchez questionne le conseil concernant le fait que beaucoup de VTT circulent sur les chemins ruraux, souvent à grande vitesse et que les usagers ne portent pas toujours de casques. Il est mentionné que les problèmes liés à la sécurité routière relèvent de la Sûreté du Québec.

## 11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-09-03/12

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 22h05.

---

Secrétaire-trésorier

---

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.